

**Zeitschrift:** Protar  
**Herausgeber:** Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes  
**Band:** 3 (1936-1937)  
**Heft:** 10

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

comprendre le sérieux des mesures arrêtées, le pourquoi obligatoire de ces mesures. Il est encore à l'heure présente, en Suisse, des milliers de citoyens qui se contentent de sourire lorsqu'on leur parle de la protection de nos populations civiles contre le danger aérien. Il est encore des milliers d'individus qui se refusent d'admettre toute l'urgence de cette préparation, son utilité, sa raison d'être.

Il ne fait aucun doute que ces individus sont dépourvus de raisonnement suffisant... et pourtant ils ont le droit de voter!

Propagande, propagande toujours, telle est plus que jamais notre ligne de conduite à suivre. Certains, à ce propos, relèvent qu'il faut se garder de «fatiguer l'opinion publique» en la harcelant d'appels, de commentaires, de considérations et de conférences. Il est un fait, remarqué par l'exemple et la pratique, en Suisse romande, que dans la grande majorité des cas, les personnes qui assistent dans une même localité à deux ou trois conférences données successivement, sont en grande partie les mêmes. Dans ce cas, je le concède, prêcher à des

convertis ne constitue pas la formule la meilleure. Car les convertis n'ont pas tous des âmes de prophètes. Ils ne savent pas ou ne pensent pas que par des discussions personnelles, ils pourraient eux également opérer un travail fructueux dans leur entourage. Et c'est ainsi que se perd l'effort de vulgarisation et de diffusion des idées.

En tout état de cause, dans la situation présente, il ne faut pas ralentir l'action de propagande et d'instruction des foules. Certains se «fatigueront» peut-être. Mais il sera trop tard au jour de l'alarme de songer à s'orienter sur la façon de parer le mieux possible aux effets des gaz et des bombes incendiaires. A ce moment — là, les civils —, et ce qu'il y a de plus triste encore, les enfants, ceux-là même que les parents ont le devoir de protéger — pourront regretter peut-être mais un peu tard, de ne pas avoir supporté la «fatigue» dont ils se plaignent en ce temps.

Il convient de faire saisir au civil de chez nous que désormais lui aussi est astreint à la défense du pays, par sa collaboration à la D. A. P.

Ernest Naef.

## Bibliographie

### Que se passe-t-il en France... ?

C'est en quelque sorte un «cri d'alarme» que notre excellent confrère parisien, M. Henri Le Wita — un journaliste spécialiste en matière de défense aérienne passive — jette dans un grand hebdomadaire de Paris, *La Politique nouvelle*, du 4 juillet 1937. Sous le titre «La défense passive» notre confrère souligne ce qui a été fait jusqu'ici en France — ou mieux ce qui devrait être fait d'urgence — en matière de protection des populations civiles contre le péril aéro-chimique et la menace des bombardements. Le journal *La Politique nouvelle* ne saurait être suspecté de parti-pris contre l'actuelle tendance politique d'Outre-Jura. Il constitue un organe d'éducation sociale et d'action républicaine. Il est, dans ses écrits, assez couleur «front populaire» si nous en jugeons au numéro que nous avons sous les yeux. C'est dire que si un organe de cette nature lance une attaque assez vive contre ce qui ne se fait pas en matière de défense nationale, en France, c'est dire assurément que tout n'est peut-être pas pour le mieux dans le meilleur des mondes chez nos voisins de l'ouest.

De toute chose, il convient d'en tirer un enseignement et une instruction utile pour notre propre pays. Et cet article «La Défense passive» de M. Henri Le Wita nous en donne l'occasion. Il nous démontre dans tous les cas que ce que nous avons réalisé jusqu'ici en Suisse est bien, même assez bien, mais qu'il serait parfaitement dangereux pour nous de nous reposer en chemin et de ne point poursuivre notre action dans tout ce qui lui fait encore défaut.

A en croire notre confrère, la France est en ce temps laissée au dépourvu dans le cadre de la protection passive. «Alors que la Ligue de défense passive, en Allemagne, écrit notre confrère, enrôle plus de 10 millions d'adhérents et de cotisants, en France, la ligue similaire (l'Union nationale de défense aérienne) n'existe pour ainsi dire plus.» L'auteur accuse même cette association d'avoir «gaspillé» sans résultats appréciables près de 450'000 frs. Et nous apprenons que dans toute la France il n'y aura bientôt plus un seul journal de défense passive indépendant et de vulgarisation.

Il ne nous appartient pas de nous immiscer dans les affaires intérieures de l'un de nos voisins. Mais il est de notre droit de regarder hors de nos frontières, et de tirer à notre endroit les conclusions qui peuvent être instructives pour éviter de commettre les mêmes erreurs que d'autres. Nous ajouterons que si cet article n'émanait pas d'un confrère aussi autorisé que l'est M. Henri Le Wita, nous pourrions mettre un point d'interrogation sur ce document et le regarder comme assez sujet à caution. Or, à notre avis, ce n'est précisément pas le cas. — Il n'y a pas de fumée sans feu. Il semble en effet que la question est devenue assez grave en France, en raison d'un certain laisser-aller. Il n'y a peut-être pas encore véritablement péril en la demeure. Il n'en reste pas moins que le retard français est particulièrement accusé, comparé à d'autres pays. La France le doit-elle à son régime ultra-parlementaire et à sa politique présente? Nous ne saurions le dire, ce fait sortant d'ailleurs de l'aspect technique du sujet.

Cette petite étude du journal *La Politique Nouvelle* de Paris a pour nous ceci de fort encourageant, c'est qu'elle nous démontre, par comparaison que tout ce que nous avons réalisé en Suisse jusqu'ici est certainement bien et heureux. Le travail de l'A. S. D. A. P. et de ses sections, notre organisation générale de D. A. P., l'activité de notre Service fédéral de défense passive, à Berne, les organisations passives dans nos principales communes, les arrêtés du Conseil fédéral, la propagande de nos divers journaux, *Protar*, *Luftschutz*, *La Défense Aérienne*, sont autant d'initiatives dont nous pouvons nous féliciter et qui représentent un actif. Il convient encore de poursuivre l'œuvre entreprise, de l'améliorer, d'en renforcer les points faibles, de donner à la propagande et à la vulgarisation toujours plus de poids, en bref de poursuivre avec énergie le travail commencé.

Nous croyons pouvoir dire qu'à certains points de vue, et toutes proportions gardées, la Suisse, en matière de défense passive, a quelque peu rattrapé le temps qu'elle a perdu il y a quelques années. Mais il sied de ne tolérer malgré tout aucun relâchement qui pourrait être gros de conséquences.

Pour un lecteur suisse, telles sont les remarques qui viennent à l'esprit à la lecture du récent article de *La Politique Nouvelle* de Paris. Il est intéressant aussi de noter que diverses initiatives proposées dans cet article en faveur de la France sont d'ores et déjà réalisées pratiquement en Suisse. Mais une fois encore, la conclusion qui se dégage de cette petite étude critique est bien la suivante: ayons garde de ne pas nous endormir et nous laisser gagner par un optimisme toujours assez dangereux. Si la menace aérienne est grave, celle que représente le laisser-aller l'est aussi, et d'une manière plus forte même!  
E. NF.

## Ausland-Rundschau

### Aufbau und Umfang von Englands ziviler Luftabwehr.\*)

Von Nis Petersen (Schweden).

Englands vollständig veränderte militärische Lage bezeichnete kürzlich ein führender englischer Politiker mit den Worten:

«Die Luftwaffe hat den blauen Strich — Kanal genannt —, der England vom übrigen Europa trennt, praktisch verschwinden lassen. Daher ist die Flotte heute nicht mehr Englands Schutz, was sie durch Jahrhunderte war.»

Dieser heute in England allgemein gültigen Auffassung hat man praktisch in der englischen Luftausrüstung Ausdruck gegeben. Der Aufrüstung innerhalb der königlichen Luftmacht (Royal Air Force) von 2400 Flugzeugen auf 4100 Flugzeuge Anfang 1937 ist eine nicht minder starke Vermehrung der englischen Heimatflotte «The Home Defense Force» von 500 Flugzeugen auf über 1500 Flugzeuge für Anfang 1937 gefolgt. Ausserdem ist London inzwischen mit einem dreifachen Flak- und Luftschutzgürtel umgeben worden. Darüber hinaus ist noch eine Fliegerfernaufklärung über See vorgesehen, um den Jagdfliegern, die den feindlichen Bombengeschwadern den Weg verlegen sollen, Zeit zu geben, rechtzeitig von ihren Flugplätzen aufzusteigen. In der neugegründeten Landes-Gasschutzschule werden neben den Leitern der öffentlichen Versorgungsbetriebe besondere Gasschutzlehrer ausgebildet.

Im Vereine mit dieser starken Vermehrung der aktiven englischen Luftverteidigung sind umfassende Massnahmen getroffen worden, um die Zivilbevölkerung, die Privatwirtschaft, die öffentlichen Versorgungsbetriebe usw. vor feindlichen Luftangriffen zu schützen. In einer Veröffentlichung des englischen Luftministeriums (Air Ministry) erklärte der von diesem eingesetzte «Luftrat», dass auch die erfolgte aktive Luftausrüstung zusammen mit dem Luftschutz nicht genügt, um die Zivilbevölkerung und die Wirtschaft in dem nötigen Umfange zu schützen.

\*) Aus «Militärwissenschaftliche Mitteilungen», Wien I, Liebiggasse 6, Mai 1937.

«Daher ist es notwendig, alle erforderlichen Organisationen zu schaffen, die die Folgen feindlicher Luftangriffe zunichte machen. Da es ausgeschlossen ist, mit provisorischen Massnahmen im Kriege selbst die nötige Abwehr und Sicherheit zu schaffen, so müssen solche Vorbereitungen bereits im Frieden getroffen werden.»

In einer anderen Veröffentlichung des englischen Luftministeriums heisst es, dass die englische Regierung ihren Verpflichtungen gegenüber dem Lande und der Zivilbevölkerung nicht nachkommen würde, wenn sie irgendeine Massnahme zum Schutze gegen Luftangriffe ausser acht lassen würde. Mitte 1935 wurde das Programm für den sogenannten zivilen passiven Luftschutz vom «Home office» ausgegeben. Nach diesen amtlichen Bestimmungen obliegt die Leitung des passiven Luftschutzes dem Luftschutzbureau (Air Raid Precautions Department). Dieses gibt Richtlinien heraus und organisiert den örtlichen Luftschutzdienst und dient im weiteren sozusagen als «clearing house» für alle mit dem Luftschutzdienst überhaupt zusammenhängenden Fragen.

Nach «The Army Quarterly» gibt die Regierung selbst auf Grund von Sachverständigenberichten die Hauptrichtlinien für den jeweiligen örtlichen zivilen Luftschutz an und leistet finanzielle Beihilfe für sanitäre Ausrüstungen, für Gasschutzmasken, für Gaskeller usw. Um die Organisation zu schliessen, hat die Regierung mit freiwilligen Vereinigungen (so z. B. mit «The Order of St. John» und «The British Red Cross Society») Uebereinkommen getroffen, dass diese den zentralen und lokalen Behörden bei Anschaffung der Luftschutzmittel, der sanitären Mittel usw. zur Seite stehen. Die örtlichen Behörden sind bezirkweise für die Durchführung der Verordnungen der Regierung verantwortlich. Ausserdem sind die Bezirke zu grösseren Luftschutzverbänden (etwa nach der Grösse deutscher Provinzen) vereinigt. Im Gegensatz zu den sonstigen Zweigen der englischen Reichsverteidigung ist der zivile Luftschutz stark dezentralisiert aufgebaut. Aus den Veröffentlichungen des englischen Luftministeriums geht hervor, dass die für den zivilen Luftschutz getroffenen Massnahmen vierfacher Art sind: